



Mundo-Namur
Rue Nanon 98 / 5000 Namur
t. 081 390 750 / f. 081 390 751
www.iew.be

Repenser notre agriculture et notre alimentation

Position de la Fédération
Inter-Environnement Wallonie

Septembre 2013



0. Résumé exécutif

Repenser notre agriculture et notre alimentation est un véritable projet de société. Les **enjeux** de l'agriculture ne concernent pas uniquement les revenus des agriculteurs et l'impact sur l'environnement de la production agricole. Au-delà de ces dimensions se posent également les enjeux du modèle social de l'agriculture et de sa contribution à la nécessité de créer de l'emploi, de la gestion de 45 % de notre territoire par l'agriculture, de ce que l'on retrouve dans nos assiettes et de l'accès à une alimentation saine pour les publics fragilisés. Les systèmes agricoles et alimentaires doivent donc être repensés conjointement.

Force est de constater que l'évolution de l'agriculture s'est faite bien souvent au détriment de **l'environnement** et de la biodiversité. Malgré le renforcement de la législation, la pression de l'agriculture sur l'environnement reste très importante eu égard à la situation d'autres pays européens, les principaux indicateurs restant dans le rouge.

Selon les analyses de l'Agence Européenne de l'Environnement, l'agriculture wallonne est aujourd'hui l'une des plus intensives d'Europe. La qualité de **l'eau** s'est largement détériorée, les **paysages** se banalisent. Notre agriculture se caractérise par une utilisation importante d'azote et de pesticides. Les **sols** s'appauvrissent en matières organiques et se détériorent entraînant notamment des problèmes d'érosion. La **biodiversité** se dégrade et les surfaces agricoles participant à sa protection sont en régression.

Les nombreuses **crises sanitaires** (dioxine, etc.) résultent de la forte spécialisation et de l'approche techniciste. Parallèlement, les graves **problèmes de santé publique** (diabète, maladie cardiovasculaire, etc.) liés à notre système alimentaire industrialisé ne cessent d'augmenter.

Notre modèle agricole est intégré au marché mondial et cette dépendance affecte la survie des fermes suite à la **dérégulation des marchés**, la mise en compétition d'agricultures aux réalités très différentes et la **fluctuation des prix** qui en résulte. La course à la productivité privilégie les économies d'échelle plutôt que le maintien de l'emploi. Le nombre de fermes et la main d'œuvre associée ont diminué de plus de 60 % depuis les années 80.

Il faut donc une véritable réorientation de l'agriculture pour inverser ces tendances.

La Fédération se base sur les constats et les enjeux qu'elle pose aujourd'hui et sur les principes qu'elle défend pour développer sa **vision** de l'agriculture et de l'alimentation de demain :

- notre société doit tendre vers une plus grande autonomie alimentaire et développer une production agricole davantage tournée vers les marchés locaux et régionaux. Les modes de production peuvent et doivent être plus durables et ainsi contribuer à la qualité de l'environnement, à la restauration de la biodiversité et à une meilleure gestion du territoire ;
- la création d'emplois est possible en relocalisant les productions à plus haute valeur ajoutée et en soutenant des modes de production durable. Il s'agit également de favoriser une transformation locale des produits et leur commercialisation en circuits courts ;
- l'avenir de l'agriculture doit donc se concevoir au sein d'un système agricole et alimentaire durable qui remplisse les trois fonctions intégrées suivantes : nourrir sainement la population locale actuelle et future par des systèmes agricoles durables, autonomes, diversifiés, préservant les ressources naturelles et la biodiversité tout en assurant le développement socio-économique du territoire.



Sur base de cette vision, la Fédération souhaite formuler plusieurs **recommandations** ayant trait au système agricole et au système alimentaire.

Recommandations générales

L'évolution de l'agriculture et de l'alimentation doit résulter :

- d'un **dialogue** constructif entre les parties prenantes y compris la société civile (environnementalistes, consommateurs...);
- de l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'action pour **réorienter certains outils et moyens** disponibles.

Recommandations pour l'agriculture

L'émergence de **modèles d'agriculture durable doit être encouragée en liant notamment les aides** aux investissements et à l'installation à des modes de production durables et créateurs d'emplois et en renforçant les dispositifs en faveur de la biodiversité.

Simultanément, il est nécessaire de **réduire les impacts négatifs** de l'agriculture conventionnelle et soutenir sa transition vers plus de durabilité. Différents moyens permettent d'y arriver ;

- utiliser les **fonctions des écosystèmes** pour assurer la fertilisation (légumineuses, etc.), limiter les pertes d'azote (couverture du sol, etc.) et préserver les cultures (semis sous couvert, etc.) afin de remplacer les engrais chimiques et pesticides ;
- **développer des surfaces écologiques** au sein des espaces agricoles pour protéger l'environnement et développer la biodiversité, en favorisant les apports de ces surfaces à la préservation des cultures (auxiliaires, ...);
- instaurer une **fiscalité** qui mette en œuvre le principe du pollueur-payeur.

La Fédération plaide pour une **régulation des marchés agricoles** dans la mesure où elle se justifie par des enjeux environnementaux et de santé.

Recommandations pour la transformation, la distribution et le système alimentaire

L'évolution de nos modes de consommation et la réduction de notre empreinte écologique liée à l'alimentation doivent être favorisés par :

- le soutien des pouvoirs publics aux **circuits courts** et à l'**alimentation durable** dans la restauration collective et l'horeca, en ce compris via les marchés publics.
- l'utilisation des **normes** et de la **fiscalité** pour promouvoir des aliments et un régime alimentaire sains et durables ;
- la **réduction du gaspillage alimentaire** dans la production, la distribution et la consommation par la prévention et la responsabilisation des acteurs concernés et, le cas échéant, par la fiscalité ;
- la **sensibilisation** des consommateurs, notamment par un **étiquetage** clair et le soutien des initiatives citoyennes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable ;

Les bénéfices de cette réorientation sont nombreux en termes de bien-être des populations et des agriculteurs, d'accès à une alimentation saine, de revenus agricoles, de création d'emplois, de qualité de l'environnement et de reconnexion entre les agriculteurs et les citoyens.



Table des matières

0. Résumé exécutif	2
1. Préliminaire.....	5
2. Un projet plutôt qu'un modèle	5
3. Notre vision de l'agriculture et du système alimentaire en 2050	6
4. Contexte, constats et enjeux de l'agriculture et de l'alimentation.....	8
4.1. Contexte	8
4.2. Constats et chiffres clés de l'agriculture	9
4.3. Focus sur les liens entre agriculture et environnement	10
4.4. Les forces motrices.....	11
4.5. Le retour du politique	14
5. Les principes d'une agriculture et d'un système alimentaire durable	14
5.1. Une utilisation équitable des ressources dans le cadre d'une planète finie	14
5.2. Principe de sobriété et d'efficacité.....	14
5.3. Principe d'utilisation durable des ressources.....	15
5.4. Principe de hiérarchie des usages.	17
5.5. Principe de souveraineté alimentaire.....	17
5.6. Droit à l'alimentation	18
5.7. Principe du pollueur – payeur.....	18
5.8. Principe « De l'argent public pour des biens publics »	19
6. Rôle du politique : recommandations pour un système agricole et alimentaire durable	19
6.1. Stratégie	19
6.2. Objectifs pour une agriculture et un système alimentaire durable	20
6.3. Outils politiques pour un <i>système agricole durable</i>	21
6.4. Outils politiques pour un système alimentaire durable	24
6.5. Valoriser l'effort de transition.....	25
7. Annexe : Diversité des modèles agricoles.....	26



1. Préliminaire

Nous vous proposons dans un premier temps de parcourir les différents modèles agricoles qui co-existent ou se développent depuis peu avant de définir notre vision d'une agriculture et d'un système alimentaire « idéal » en 2050. Nous reviendrons après cet exercice prospectif aux constats en partant des crises liées de près ou de loin à l'agriculture pour analyser au plus près notre agriculture européenne et wallonne, avec un accent important sur sa relation à l'environnement et au territoire. Nous chercherons également à comprendre les facteurs à l'origine de ces évolutions, leur importance et la place qu'ils pourraient prendre à l'avenir. Après cette large analyse, nous vous proposerons notre grille de lecture à travers les principes devant guider une politique agricole et alimentaire durable. Nous terminerons par un ensemble de recommandations.

2. Un projet plutôt qu'un modèle

Force est de constater que le modèle agricole actuel, conventionnel, n'est pas durable. Il conduit à la spécialisation des fermes et des territoires au détriment de l'environnement et de l'emploi pour produire des matières premières pour « le marché ». Dans ce modèle, une fraction de plus en plus réduite d'acteurs privés, en amont et en aval des exploitations, oriente l'agriculture et notre alimentation. Cette situation est de plus en plus contestée par les agriculteurs eux-mêmes et par la société (OGM, pesticides, main mise sur les semences, transformation agro-alimentaire, etc.). Ce modèle agricole n'est pas non plus capable d'anticiper et d'intégrer les crises actuelles et à venir.

L'agriculture conventionnelle a donc montré ses limites sur le plan environnemental et social. Au vu des contraintes propres à notre territoire, elle n'est pas non plus compétitive sur un marché mondialisé. La valeur du foncier, le morcellement des parcelles, leur imbrication dans l'habitat, nos normes sociales et environnementales ne sont pas conciliables avec une agriculture compétitive au niveau mondial. De plus, cette agriculture conventionnelle est dissociée des enjeux de notre territoire et est peu résiliente face aux crises annoncées. L'agriculture raisonnée n'apporte pas de réponse à ces constats, moins encore dans le contexte actuel de prix élevés.

Il faut donc soutenir l'émergence de modèles agricoles¹ et alimentaires qui puissent répondre à ces nouveaux enjeux. L'agriculture biologique, dans ses courants qui développent une forte autonomie de production, est probablement davantage un point de mire à long terme même si elle contribue déjà à revaloriser les principes essentiels de l'agronomie. Son développement est d'ailleurs à l'origine d'innovations régulières qui bénéficient aussi aux nombreux agriculteurs en questionnement. A mi-chemin entre l'agriculture raisonnée et l'agriculture biologique, l'agriculture intégrée apporte des réponses partielles en termes de réductions des pesticides mais elle ne s'est réellement développée qu'en fructiculture.

Depuis peu, de nouvelles voies émergent avec par exemple l'agriculture de conservation qui veille à préserver le sol comme un capital essentiel pour assurer la pérennité de la production. L'agriculture écologiquement intensive va un peu plus loin en exploitant certaines fonctions des écosystèmes pour renforcer l'autonomie de production et remplacer ainsi engrais, pesticides et énergies. Cette approche est cependant encore très conceptuelle. À son opposé, des initiatives regroupant agriculteurs et citoyens ont permis de baliser certaines formes d'agriculture durable intégrant l'ensemble des préoccupations du développement durable. Enfin, l'agroécologie se base sur les mêmes principes que l'agriculture écologiquement intensive mais intègre dans son champ

¹ Les différents modèles abordés ci-après sont définis et contextualisés succinctement en annexe.



d'action les systèmes alimentaires et s'en distingue par la place donnée à la construction collective.

Au vu des enjeux sociétaux et de la nécessaire transition vers un système alimentaire plus durable², les chemins à prendre sont probablement plus progressifs et multiples. Cette transition ne sera possible qu'avec enthousiasme et émulation autour d'un projet commun pour nos territoires. Un modèle agricole, avec les termes qui lui sont associés, risque davantage d'enfermer alors qu'il faut ouvrir le champ pour permettre une évolution rapide de notre agriculture et de notre alimentation vers des objectifs communs. Il nous semble donc essentiel de mettre en place les processus qui permettront de fixer des objectifs communs qui suscitent l'adhésion. L'ensemble des politiques et moyens devront ensuite soutenir la réalisation de ces objectifs en privilégiant les systèmes en adéquation avec ceux-ci plutôt qu'en corrigeant l'impact de systèmes inadéquats.

3. Notre vision de l'agriculture et du système alimentaire en 2050³

En 2050, l'agriculture wallonne fournira l'essentiel des produits frais à la population et lui permettra de se nourrir d'aliments sains produits, transformés et commercialisés localement. Notre région aura retrouvé une plus grande autonomie alimentaire grâce aussi à un régime alimentaire plus équilibré.

La Wallonie produira dorénavant les fruits et légumes qu'elle consomme tandis que les filières du lait et de la viande, devenues autonome pour l'alimentation du bétail, auront développé davantage de produits finis. Cette évolution résultera d'une forte demande de la population, soutenue par des politiques publiques.

Le développement de modes de production durables contribuera à la protection et la qualité de l'environnement, à la restauration de la biodiversité, au développement de l'emploi dans la production et la transformation et au renforcement d'activités diversifiées en milieu rural ainsi qu'à la création de valeur ajoutée. Cette mutation aura rendu l'agriculture et notre société plus indépendante et plus résiliente face aux fluctuations et spéculations sur le marché mondial et permettra aux agriculteurs de vivre de leur production agricole.

Cette évolution résultera d'un dialogue constructif entre les agriculteurs, le secteur de la transformation et de la distribution, la société civile, les pouvoirs publics, les acteurs de formation et de la recherche publique qui permettra le développement d'un système agricole et alimentaire ancré dans notre territoire.

Les agriculteurs retrouveront une place centrale et reconnue dans la société. Les citoyens et les agriculteurs seront dans une relation de confiance, de dialogue et de respect mutuel. Le développement de l'innovation sociale et des dynamiques locales collectives en lien avec l'agriculture et l'alimentation sera renforcé par cette relation.

² « Dans le respect des principes de souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation, un système alimentaire durable permet à tous aujourd'hui et demain, d'accéder à un régime sain et équilibré. Le système est socialement et économiquement viable pour chacun des acteurs. Il préserve l'environnement et respecte les diversités culturelles alimentaires. », Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable – voir la charte sur www.rawad.be

³ Études qui sous-tendent cette vision : Agrimonde. [Agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable](#), Note de synthèse, Février 2009 ; *duALIne* - [durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux](#). Questions à la recherche, Rapport Inra-Cirad (France), 236 p



L'agriculture aura progressivement réduit sa dépendance aux intrants chimiques grâce à de meilleures connaissances agronomiques, la maîtrise technique et l'adaptation des pratiques agricoles. L'association de l'élevage et des cultures, les rotations permettant une réduction des intrants et les pratiques agricoles durables permettront de maintenir un niveau de productivité élevé et d'améliorer le revenu. Les fermes seront plus autonomes notamment en terme de production d'aliments pour le bétail et réduiront leurs besoins énergétiques et valoriseront leur potentiel de production d'énergie renouvelable sans affecter de surface agricole à cette fonction. La diversification des rotations et la valorisation de l'écosystème sol comme base de la production restaureront la fertilité et la biodiversité des sols et leur résilience face aux changements climatiques.

L'agriculture, dans le cadre de sa fonction nourricière, assurera la gestion du territoire, au profit de la biodiversité, du bien-être des populations locales et du tourisme de proximité grâce notamment à la restauration de la qualité des eaux et des paysages. L'agriculture permettra de maintenir une forte activité en milieu rural grâce aux emplois résultant du développement du maraîchage et de la fruiticulture. Les agriculteurs seront également financièrement rétribués pour la gestion des biens communs et les services environnementaux rendus. Face aux changements climatiques, les méthodes de production durables prouveront leurs bénéfices environnementaux.

Vu la densité de la population wallonne et la proximité de Bruxelles, les systèmes agroalimentaires seront rééquilibrés en faveur d'une transformation et d'une distribution des aliments en circuits courts favorisant une économie endogène et des plus-values locales. Commerces de proximité et service de livraison seront notre référence commerciale. Le nombre d'indépendants et de PME dans ce secteur aura connu une forte augmentation créant emplois et richesse. Le système agroalimentaire industriel évoluera vers plus de durabilité en coopération avec les autres systèmes.

Face aux préoccupations de santé et sous l'impulsion de réflexions citoyennes, notre régime alimentaire aura progressivement évolué au profit d'une alimentation plus équilibrée, en adéquation avec nos besoins nutritionnels et laissant davantage de place aux protéines végétales. Ces évolutions et la réduction du gaspillage auront permis de réduire l'empreinte écologique liée à notre alimentation et de développer notre autonomie alimentaire.

Cette réorientation sera soutenue par une vision politique traduite dans une politique alimentaire et agricole forte en cohérence avec les politiques environnementale, de santé, d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Cette politique aura des effets notables sur le bien-être de la population.



4. Contexte, constats et enjeux de l'agriculture et de l'alimentation

4.1. Contexte

D'ici les 20 prochaines années, l'agriculture mais plus largement notre modèle d'alimentation devra faire face à plusieurs crises en latence : énergétique, climatique, biodiversité, etc. La montée en puissance de l'enjeu agricole depuis la crise alimentaire de 2007 n'est que le début d'une préoccupation croissante. Il faut donc penser et anticiper l'évolution de nos systèmes agricoles et alimentaires en prenant en compte ces différentes crises qui s'annoncent.

Crise alimentaire : 7 milliards d'humains aujourd'hui, 9 milliards en 2050. La croissance de la population mondiale n'est cependant plus exponentielle et devrait se stabiliser autour de 10 milliards d'habitant en 2100 selon l'ONU⁴. Étant donné cette forte évolution démographique, l'agriculture incluse dans un système alimentaire durable devra être en mesure de nourrir la population mondiale ce qui implique que les agricultures soient en capacité d'assurer localement les besoins de leurs populations en contribuant tant à l'accès physique qu'économique de l'alimentation⁵.

Crise énergétique : la raréfaction et la montée des prix du pétrole vont obliger l'agriculture et les filières alimentaires à redevenir économe en énergie. La crise énergétique, comme les fluctuations précédentes des prix de l'énergie, créera en cas d'absence de cadre législatif de fortes tensions entre les affectations énergétiques et alimentaires des productions agricoles.

Crise climatique : les modifications climatiques sont avérées et vont s'amplifier dans les années à venir, ce qui pose à la fois la question de la responsabilité de l'agriculture à ces changements climatiques et de sa capacité à s'y adapter.

Crise de la biodiversité : l'érosion continue de la biodiversité dans les espaces agricoles simplifiés, les pollutions de l'environnement engendrées par l'agriculture et l'extension des surfaces agricoles contribuent largement à la 6^{ème} extinction des espèces. Cette situation implique de réinventer des systèmes agricoles riches en biodiversité, productif et non polluant mais aussi des systèmes alimentaires plus économes en ressource foncière.

Crise sanitaire : les nombreuses crises sanitaires résultent d'une forte spécialisation de systèmes agricoles et d'une approche techniciste au détriment de l'autonomie des systèmes de production (crise de la vache folle, grippe aviaire, fièvre aphteuse, etc.). Ces crises ont occulté une crise plus grave de santé publique (diabète, obésité, maladie cardiovasculaire, etc.) liée à des systèmes alimentaires industrialisés (alimentation « tricatelle » – salée, grasse et sucrée). Ce lien entre alimentation et santé nécessite une adaptation rapide de notre système alimentaire et agricole.

Crise économique et financière : la crise financière puis économique n'a fait qu'accroître les inégalités sociales sur le plan alimentaire. L'accès à une alimentation saine et adéquate pour tous y compris les publics fragilisés, doit être une préoccupation constante.

Crise sociale : le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer : la course à la productivité privilégie les économies d'échelle plutôt que le maintien de l'emploi tandis que la dérégulation des

⁴ <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-10-31-explosion-demographique>

⁵ <http://www.agronomie.asso.fr/lagronomie-pour-tous/place-publique/reponses-au-defi-de-lalimentation-et-de-la-securite-alimentaire-durable/>



marchés, par les fluctuations des prix, affecte la survie des fermes. L'enjeu est de développer des modèles agricoles créateurs d'emplois de qualité et rémunérateurs.

4.2. Constats et chiffres clés de l'agriculture

En Wallonie, les 722.652 hectares de surface agricole utiles⁶ sont gérés par près de 13.500 fermes, pour un total de 16.740 unités de travail (ou ETP) annuelles. Le nombre de fermes et la main d'œuvre associée ont diminué de plus de 60 % sur les 30 dernières années. Cette évolution résulte d'une augmentation de la productivité du travail induite notamment par l'évolution des techniques et la spécialisation des exploitations. La surface agricole a perdu sur cette même période plus de 60.000 ha⁷.

L'agriculture fournit 7 unités de travail pour 100 ha en Flandre mais seulement 2,4 unités de travail pour 100 ha en Wallonie. L'emploi agricole, comme la valeur ajoutée de l'agriculture, sont plus élevés en Flandre car les productions (maraîchage, horticulture, élevage hors-sol etc.) y créent davantage de valeur ajoutée et nécessitent plus de main d'œuvre. La part de l'agriculture dans le PIB belge atteint en 2011 les 0,58 % du PIB, la valeur ajoutée brute en Wallonie de l'agriculture est de 0,8 % et de 2,8 % avec l'agroalimentaire en 2009⁸.

L'agriculture wallonne et ses exploitations sont assez spécialisées dans les grandes cultures et l'élevage. Les exploitations de grandes cultures se trouvent dans les régions les plus favorables, les exploitations spécialisées dans l'élevage se concentrent dans les régions du sud-est. Il subsiste encore des exploitations mixtes, en particulier dans le Hainaut. Contrairement à la Flandre, la Wallonie compte peu d'exploitations hors sol (porcs, volailles), et la production de fruits et légumes est marginale. L'agriculture wallonne est principalement familiale bien que 8 % des fermes soient gérées par des personnes morales pour 12 % de la SAU wallonne. Enfin, de part ses orientations, l'agriculture wallonne est fortement dépendante de la politique agricole commune de l'Union européenne.

Selon l'agence européenne de l'environnement, l'agriculture wallonne se classe parmi les 10 régions où l'agriculture est la plus intensive d'Europe, eu égard à l'utilisation d'azote et à la production d'effluents d'élevage. Malgré une agriculture plus intensive encore en Flandre, le bilan azoté⁹ de l'agriculture flamande est aujourd'hui équivalent à celui de la Wallonie grâce aux plans de gestion de l'azote (Mestactieplan) successifs. Enfin, l'élevage wallon est loin d'être autonome puisque 28 % en valeur des produits d'élevage¹⁰ sont réalisés à partir d'aliments qui ne sont pas produits dans les exploitations.

La production agricole wallonne est essentiellement valorisée dans les circuits commerciaux traditionnels, avec peu de plus-value. La valorisation en circuit court et au niveau local a, d'un côté, régressé avec le renforcement de normes sanitaires inadaptées à ce type de commercialisation

⁶ [Chiffres clés de l'agriculture 2012 – Statbel](#)

⁷ Cette surface de 60.000 ha provient en majorité des zones urbanisables au plan de secteur retirée à l'agriculture. Pour rappel, les plans de secteurs ont affecté 114.000 ha de terre agricoles à l'urbanisation (TBE 2010, p.25).

⁸ [Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région Wallonne 2011- 2012.](#)

⁹ GYBELS, K., WUSTENBERGHS, H., CLAEYS, D., VERHAEGEN, E., LAUWERS, L. And KESTEMONT, B. 2009. Nutrient Balance for Nitrogen. Statistics Belgium, Working paper n°22. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et ILVO. 54 p.

¹⁰ Déduits des données du réseau comptable wallon repris dans : Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. 2011-2012. DGO3, 2013.



(beurre de ferme, etc.) et, de l'autre côté, se développe avec les politiques de soutien (aides à l'investissement, diversification etc.) et l'émergence de nouvelles formes de demande (groupement d'achats, marchés du terroir, collectivités, etc.). La Wallonie dispose de peu de « produit de goût » (IGP - Indication Géographique Protégée, AOP - Appellation d'Origine Protégée) et valorise peu sa production biologique malgré la demande importante pour ces produits et le développement de l'élevage biologique.

L'Union européenne est importatrice nette de « terre virtuelle¹¹», et ce, à hauteur d'un tiers des terres arables de l'Union, soit une surface équivalente à l'Allemagne¹². Le solde est légèrement positif pour le blé et les céréales secondaires mais il est nettement négatif pour les oléagineux, les protéagineux et le maïs. L'Europe n'est donc pas en capacité d'autonomie alimentaire. Un bilan équivalent montre que la Belgique importe « virtuellement » près de 80 % des terres nécessaires à son alimentation et un peu plus de 55 % pour la Wallonie.

Par son activité, l'agriculture wallonne gère 45 % du territoire et contribue à la gestion des paysages et de l'environnement. Les impacts de l'agriculture sur l'environnement ont cependant pris de l'importance suite à l'évolution des techniques et des pratiques agricoles qui ont induit une intensification de l'agriculture. La qualité de l'eau s'est largement détériorée, les paysages et la biodiversité se sont largement banalisés. De nouvelles problématiques émergent, tel que la dégradation des sols cultivés et leur érosion. Depuis les années 90, ces problématiques ont progressivement été intégrées par le biais de réglementations environnementales, assez techniques, et de mesures incitatives sans pour autant inverser la tendance puisque les principaux indicateurs restent dans le rouge.

4.3. Focus sur les liens entre agriculture et environnement

Autrefois génératrice de terroirs diversifiés et d'un environnement de qualité, l'agriculture a évolué depuis les années 50. La spécialisation des territoires et le rythme important des innovations ont permis d'augmenter la production et la productivité bien souvent au détriment de l'environnement et de la biodiversité. Malgré le renforcement très significatif de la législation, essentiellement sous la pression des directives et réglementations européennes, la pression de l'agriculture wallonne sur l'environnement reste très importante eu égard à la situation d'autres pays européens : notre agriculture est caractérisée par une utilisation importante d'azote et de pesticides.

Cette pression impacte sur la qualité des eaux wallonne. Malgré l'adoption successive de programmes d'actions négociés avec le secteur, la qualité des eaux souterraines continue de se dégrader, raison qui a justifié en 2013 l'extension des zones vulnérables pour les nitrates et le renforcement des mesures inscrites dans le 3^{ème} programme d'actions.

En l'absence de réglementation adéquate, l'activité agricole participe également à une dégradation importante des eaux de surface par l'accès du bétail aux cours d'eau, le labour et les traitements phytosanitaires en bordure des berges. Les apports de sédiments issus de l'érosion croissante des sols accentuent également les transferts de polluants (azote, phosphore, pesticides) dans l'eau. La dégradation de la qualité morphologique des cours d'eau et de leur qualité biologique s'ensuit. Même en zone de baignade, les pouvoirs politiques peinent à gérer ces problématiques. La

¹¹ Il s'agit des surfaces importées pour répondre au déficit en terme de surfaces de notre balance commerciale agricole.

¹² http://operaresearch.eu/files/repository/20111021145840_Etude-Humboldt-FR.pdf p. 19.

Ce chiffre équivaut aux données résultant d'une analyse basée sur l'empreinte écologique.



situation des cours d'eau s'améliore cependant lentement grâce aux efforts d'épuration des eaux usées et aux investissements importants réalisés pour assurer une meilleure gestion (capacité et infrastructure de stockage) des effluents d'élevage¹³.

Depuis les années 60, les sols cultivés s'appauvrissent en matières organiques et se dégradent. Suite à l'évolution des pratiques agricoles et l'abandon de l'élevage dans les zones de grande culture, 51 % des surfaces cultivées sont maintenant déficitaires par rapport au seuil critique de pourcentage de matières organiques (MO). Selon les estimations, la production de MO biodégradables en Région wallonne ne comblerait que 22 % à 45 % des pertes en MO des sols agricoles¹⁴. Cette perte de matière organique, qui assure la cohésion des sols, conjuguée à l'augmentation de la taille du parcellaire et des cultures à risques (plantes sarclées) accentue gravement l'érosion. Globalement, les pertes potentielles en sol ont augmenté de ± 75 % depuis 1971. Sur la période 2001- 2005, environ 50 % de la surface agricole était susceptible de subir des pertes en sol supérieures à 5 t/ha.an, alors que moins de 35 % des surfaces agricoles connaissaient des risques d'érosion importants entre 1986 et 1990. Face à ce défi, les mesures politiques restent très symboliques et correctives plutôt que préventives.

À l'exception de mesures agro-environnementales et de pratiques associées à l'agriculture biologique, l'évolution des pratiques agricoles (fauches plus hâtives, taille du parcellaire, rotations intensives, etc.) accentue la pression de l'agriculture sur la biodiversité. Selon le programme de surveillance de l'avifaune¹⁵, les effectifs d'oiseaux sont en diminution depuis les années 90.

Sur bases des estimations scientifiques, 3,3 % de la surface agricole wallonne participe pleinement à la protection de la biodiversité, ordinaire ou extraordinaire¹⁶. Ces surfaces sont malheureusement en régression et subsistent en grande partie grâce à l'attribution de primes agroenvironnementales et, dans une moindre mesure au régime de la conditionnalité. En Wallonie, la place de ces infrastructures environnementales est très variable d'une exploitation à l'autre et cette proportion atteint à peine 1 % en zone de grandes cultures. Or, ces milieux d'accueil pour la biodiversité ordinaire sont essentiels pour assurer les continuités écologiques mais également pour réduire les pollutions agricoles (talus, haies pour réduire l'érosion, etc.) et assurer une meilleure résilience des agro-écosystèmes (zone refuges aux auxiliaires des cultures, rôles des haies pour limiter la sécheresse, etc.). La désignation des sites Natura 2000 n'apportera pas de profonde modification. Il s'agit de préserver l'existant, soit à peine 3 % de la superficie agricole au sein desquels un peu moins de 30 % des surfaces bénéficieront d'un réel statut de protection. Ces surfaces sont par ailleurs incluses dans leur majorité dans les 3,3 % d'infrastructure écologique recensées.

4.4. Les forces motrices

L'évolution du secteur agricole résulte de l'action de "forces motrices" endogènes et exogènes à l'agriculture. Ces forces sont les facteurs qui ont provoqué et provoqueront les changements dans

¹³ La Région ne dispose cependant pas d'un cadastre des exploitations conformes aux normes, par défaut de contrôle sur le terrain, excepté en cas de financement public. Rapport de la Cour des Comptes : La gestion durable de l'azote en agriculture, 2011.

¹⁴ TBE 2010 - Culot (2005)

¹⁵ TBE 2010, sur base des relevés annuels pour les (+/-) 80 espèces les plus communes.

¹⁶ Évaluation réalisée en 2007 sur la base des méthodes agroenvironnementales appliquées et de relevés de terrains réalisés lors des évaluations. Les surfaces prennent en considération les haies, bords de champs, tournières, mares, vergers fruitiers à haute tige ou parties de prairie extensive.



les systèmes de production et les pratiques agricoles. Elles sont exogènes quand elles résultent d'évolutions indépendantes du secteur agricole et endogène dans les autres cas. Ces forces motrices orientent l'agriculture et doivent être prise en compte dans l'élaboration de scénario pour le futur.

4.4.1. Les forces motrices exogènes

Les premières orientations de la **Politique Agricole Commune**, combinée à une énergie bon marché, ont contribué à la spécialisation des territoires et des fermes dans toute l'Europe en dissociant l'agriculture et l'élevage avec l'ouverture du marché européen aux protéagineux. Depuis les accords de l'OMC en 1994, l'ouverture croissante des marchés européens et l'abandon progressif des outils de gestion de l'offre au profit d'une régulation « idéologique » par la « main invisible du marché » ont limité les enjeux commerciaux aux seules questions environnementales (dumping environnemental, justification des DPU - Droit à paiement unique) et de santé publique (OGM, antibiotique, résidus de pesticides, etc.).

L'augmentation des revenus contribue à l'**évolution des régimes alimentaires**, plus diversifiés mais aussi plus riche et protéique. Cette évolution a profondément influé sur notre niveau de consommation et le même phénomène se produit actuellement dans certains pays émergents fortement peuplé. La demande en produit agricole augmente donc très significativement par ce biais et par le recours croissant aux **bioénergies et aux biomatériaux** à base de produits agricoles. Les prix alimentaires sont depuis peu liés au prix de l'énergie, en amont, via la part énergétique des coûts de production et surtout, en aval, via l'affectation énergétique de surface destinée autrefois à notre alimentation.

Une augmentation importante des **prix de l'énergie affectera notre régime alimentaire** par le biais d'une moindre disponibilité de revenu (les autres coûts augmentant parallèlement) et par une modification de la hiérarchie des prix entre aliments (selon leur contenu en énergie fossile). Le prix des aliments est doublement corrélé au prix de l'énergie, par leurs contenus en énergies grises et par l'affectation des matières premières et des terres agricoles à des fins énergétiques. L'augmentation récente du coût des aliments pour bétails résulte du développement des agrocarburants et affecte les exploitations les plus dépendantes d'aliments achetés.

Dans nos régions, les tendances en matière de consommation alimentaire sont opposées. Les plus nantis affectent davantage de moyens à l'Horeca et aux plats préparés et ont une alimentation moins carnée, avec une **préoccupation croissante pour la santé**. À l'inverse, l'alimentation renforce plus que jamais la **fracture sociale** (et de santé) avec une frange de la population qui recourt à une alimentation « bon marché » et « fast-food », riche en graisse et sucre. Par ailleurs, une part croissante de la population se réapproprie les enjeux de l'alimentation à travers un régime alimentaire sain et équilibré, plus équitable, plus environnemental (bio, local, de saison, etc.) en maîtrisant la filière.

Le lien alimentation - santé est un lien essentiel dont les incidences sur la production agricole sont émergents tant du point de vue du consommateur (bio, allégation santé, diminution de la consommation de viande, etc.) que du producteur (passage au bio pour des raisons de santé, etc.). Ce lien fait l'objet d'actions de sensibilisation et de réalisation concrètes (restauration collective durable – Rome, Ottignies¹⁷, etc.). Des politiques réglementaires émergent

¹⁷ http://www.restaurationcollectivedurable.be/fr/Collectivites_durables/ et



également (taxation des sucres, des matières grasses, limitation de la publicité, de l'accès aux publics sensibles tels que les enfants, etc.). L'évolution de cette préoccupation pourrait influencer l'agriculture.

Alors que le principe de souveraineté alimentaire est maintenant reconnu, les initiatives pour le concrétiser restent émergentes et locales. À l'opposé de ces démarches, la **spéculation sur les matières premières agricoles** et sur les terres n'a jamais été aussi importante. Ces dynamiques créent une forte instabilité pour le secteur et pour la sécurité alimentaire. Conjugée à l'imprévisibilité croissante de la production agricole suite aux modifications climatiques, les **enjeux de sécurité alimentaire** risquent de prendre de l'ampleur à l'avenir.

Plus spécifiquement, l'agriculture en zone fortement urbanisée subit davantage de contraintes associées à l'**urbanisation inadéquate des zones rurales** qui se manifestent par la survalorisation du foncier, l'imbrication de l'habitat et des cultures et par la concurrence avec les usages récréatifs (chevaux, etc.) du sol.

4.4.2. Les forces motrices endogènes

La progression de la productivité et des rendements agricoles qui a débuté dans les années 60 résulte de l'intégration dans les pratiques agricoles des meilleures connaissances agronomiques (sélection variétale, etc.), du recours aux intrants chimiques et de la mécanisation. L'organisation progressive du secteur agricole en **filières spécialisées** à l'échelle des territoires a également largement contribué à l'organisation d'une recherche plus spécifique que systémique et à la diffusion des innovations qui en ont résulté. Cette structuration renforce également leur capacité d'évolution et d'adaptation face aux crises à venir. Dans ce contexte, les territoires disposant des meilleurs **avantages comparatifs** (maraîchage en Andalousie, lait en Bretagne, production porcine dans les zones portuaires, etc.) organisés en **filière de production** seront plus résilients face aux crises à venir (capacité d'innovation, d'adaptation et d'anticipation des filières).

Après avoir connu un taux de croissance des rendements stable pendant près de 30 ans, les **rendements plafonnent** dans nos régions. Le modèle agricole très spécialisé et basé sur l'exploitation du sol par le recours aux intrants chimiques a atteint ses limites. L'évolution du secteur se fait principalement à travers les **économies d'échelles** et l'**automatisation** qui offrent encore de grands potentiels pour augmenter la productivité du travail. Ces facteurs participent à la restructuration du secteur au détriment de l'emploi.

L'augmentation du cours des matières premières agricoles implique une adaptation de l'élevage dont il est difficile de prévoir l'évolution. En l'absence d'analyse prospective quant à l'évolution de ce secteur clé, les pouvoirs publics peinent à accompagner cette restructuration. De nombreux analystes s'accordent cependant pour souligner la meilleure **résilience des systèmes les plus autonomes** tant en amont qu'en aval de leur production (alimentation animale et commercialisation).

Malgré les crises environnementales, sanitaires, sociales et les enjeux de santé publique, le paradigme productiviste qui a permis de répondre aux attentes sociales des années 50 tient bon et trouve son paroxysme avec les plantes transgéniques. L'agriculture est certes devenue un peu plus raisonnée, ce qui est une démarche purement économique, mais elle ne laisse pas entrevoir de modèle durable, à l'exception du bio. Pourtant, des **initiatives émergent**, plus ou



moins structurées, souvent hors de nos frontières, pour développer d'autres voies tel l'agriculture durable ou une agriculture moins dépendante aux pesticides.

4.5. Le retour du politique

Le modèle agricole actuel et la libéralisation des échanges ont dissocié la production alimentaire de l'enjeu environnemental et territorial. Cette dissociation a engendré des coûts environnementaux et sociaux importants qui sont supportés par la collectivité. Sans orientation politique claire, le marché continuera d'influencer l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires vers des systèmes qui répondront de moins en moins aux attentes sociétales. C'est donc en prenant en compte les forces motrices qui ont influé et influenceront notre système agricole et alimentaire qu'il faut développer ces politiques. Celles-ci doivent également s'inscrire dans les principes du développement durable et autres principes politiques établis.

5. Les principes d'une agriculture et d'un système alimentaire durable

La politique agricole doit se concevoir plus largement dans le cadre d'une politique alimentaire et territoriale qui garantisse la durabilité de l'exploitation et de l'utilisation de nos ressources mais aussi de celles que nous importons. En référence au concept de développement durable, la Fédération entend par durabilité :

5.1. Une utilisation équitable des ressources dans le cadre d'une planète finie

Notre consommation doit permettre, à chaque être humain, un accès équitable aux ressources. La biocapacité¹⁸ mondiale moyenne est de 1,78 hectare global (hag) par personne. Avec 2,24 hag par personne en moyenne, l'Europe bénéficie d'une part légèrement supérieure à la moyenne mondiale¹⁹. Ce « surplus » ne nous suffit pas puisque l'empreinte écologique des Européens atteint 4,72 hag. D'un point de vue strictement agricole, la biocapacité de l'Europe est de 1,14 hag et son empreinte est de 1,47 hag. De plus, la biocapacité affectée à notre alimentation laisse peu de place pour répondre à nos autres besoins (biomatériaux, biomasse, biodiversité, etc.). Une utilisation équitable des ressources implique donc la mise en place de politiques publiques visant explicitement la réduction de notre consommation. Notre **niveau consommation est inéquitable et doit tendre vers plus de sobriété.**

L'**utilisation parcimonieuse du sol** est donc essentielle pour préserver cette biocapacité. En ce sens, la préservation des terres les plus productives et la densification de l'habitat et des industries doit devenir une priorité pour la Wallonie qui ne doit pas galvauder son territoire.

5.2. Principe de sobriété et d'efficacité

Outre la nécessité d'utiliser de manière plus équitable les ressources, celles-ci doivent être utilisées selon le principe de sobriété et d'efficacité. L'utilisation de ressources pour notre alimentation peut être réduite par différentes voies : une augmentation de la production par hectare, une réduction du gaspillage alimentaire et enfin une meilleure adéquation entre nos

¹⁸ La biocapacité est la capacité des écosystèmes à fournir des matières biologiques utiles et d'assimiler les déchets générés par les hommes en utilisant les modes de gestion et les technologies d'extraction existantes. Elle est estimée en hectare global (hag), une surface pondérée au niveau de la productivité des différents types d'espaces. Un hectare global a une productivité égale à la productivité moyenne mondiale des surfaces biologiquement productives (terrestres ou en eaux) pour une année donnée.

¹⁹ WWF, (2012), [Rapport Planète Vivante](#) 2012.



besoins et notre consommation alimentaire. Parmi ces voies, l'augmentation de la productivité a prévalu jusqu'à aujourd'hui en Europe.

Cette voie est cependant à la source de nombreuses problématiques environnementales et montre ses limites. La réduction due au gaspillage alimentaire permettrait de réduire notre consommation et donc notre production de près de 25 à 30 %. La surconsommation calorique offre également un potentiel de réduction de la consommation de l'ordre de 15 %. Enfin, une meilleure adéquation de nos besoins en protéine et une substitution partielle des protéines animales en protéines végétales offre des marges importantes puisque près de 26 % des surfaces cultivées à l'échelle du monde (ne sont pas comprises les prairies donc) sont destinées à l'alimentation animale. Notons également que la réduction de l'apport calorique et de viande est importante d'un point de vue de la santé publique.

La production de calories d'origine animales nécessite un volume conséquent de calories végétales et d'énergie²⁰. La production de ruminants est génératrice de gaz à effet de serre (méthane, dioxyde de carbone et hémioxyde d'azote) de manière directe (respiration, rumination) ou indirecte (alimentation animale, transformation, transport). Toutefois, il faut être prudent concernant l'impact environnemental des productions animales. En effet, on peut considérer que l'on trouve un avantage à produire des animaux qui optimisent l'usage des ressources végétales (ils valorisent des pâtures et donc des fibres que les humains ne peuvent digérer)²¹. Des avantages de la production de ruminants résident encore dans la valorisation de terres souvent incultivables (zones d'altitude, de pentes, semi-arides etc.), et dans le stockage de carbone par ces surfaces²². La Wallonie est essentiellement tournée vers l'élevage bovin mais une part non négligeable (près de 30 % en valeur des produits) résulte d'aliments achetés (composés pour partie de produits non valorisables en alimentation humaine – tourteaux, etc.).

5.3. Principe d'utilisation durable des ressources

L'évolution des techniques et pratiques agricoles a altéré profondément la nature des externalités agricoles. Largement positives autrefois, les externalités agricoles affectent aujourd'hui l'ensemble des compartiments de notre environnement. Nos sols et cours d'eau sont fortement dégradés, le bilan énergétique de l'agriculture est négatif, la biodiversité au sein des espaces agricoles mais aussi la biodiversité des espèces et variétés cultivées a terriblement régressé, les émissions de gaz à effet de serre sont importantes et nos paysages se sont banalisés. La tentation actuelle est de répondre à chacune de ces dégradations par un panel de mesures techniques qui viendraient corriger notre modèle agricole et alimentaire. Il faut au contraire répondre à ces multiples enjeux par le développement de systèmes agricoles et alimentaires qui permettent de concilier nos besoins avec une utilisation durable des ressources. L'utilisation durable des ressources implique :

²⁰ D'après Pimentel, il faut par exemple aux États-Unis, 2700 kcal d'énergie fossile pour produire 100 kcal de porc et 1600 kcal pour produire 100 kcal de bœuf : Pimentel D. et Pimentel M., 1996, Food, energy and society, CRC Press.

²¹ Cependant, les systèmes se sont intensifiés ces 40 dernières années ce qui s'est traduit par la diminution des pâtures et l'augmentation d'aliments concentrés, notamment des céréales et protéagineux.

²² Les ruminants ont d'autres utilités : ils fournissent des amendements organiques comme les autres élevages, ils permettent l'entretien et la gestion des milieux riches en biodiversité, de milieux qui présentent d'autres fonctions importantes (protection de l'eau, ouverture des paysages, maintien des terres sur les sols en pente, etc.)



5.3.1. La préservation des sols agricoles

Le sol ne se réduit pas à la seule dimension productive. Il remplit également différents services écosystémiques essentiels tel l'infiltration et l'épuration de l'eau, le recyclage des matières organiques et des minéraux, sa propre régénération, etc. Outre une bonne structure, un taux de matière organique adéquat, sa préservation passe également par une juxtaposition dans le temps ou dans l'espace de végétation adaptée à sa protection et à sa régénération. Une utilisation durable de cette ressource implique également que l'érosion des sols ne dépasse leur reconstitution. Ces conditions sont essentielles pour préserver la capacité de production des sols et assurer leur résilience face aux aléas météorologiques et plus largement aux changements climatiques.

Pour assurer la préservation des sols, les pratiques agricoles doivent assurer le recyclage de la biomasse, optimiser la disponibilité de nutriments et équilibrer le flot de nutriments. Elles doivent garantir les conditions de sol favorables à la croissance des plantes, en gérant en particulier la matière organique et en améliorant l'activité biotique du sol. La gestion des cultures et de l'élevage doit minimiser les pertes de nutriments et de ressources liées aux flux des radiations solaires.

5.3.2. La préservation de l'eau

Outre le rôle essentiel des sols agricoles pour assurer la recharge des nappes aquifères et l'épuration de l'eau, l'agriculture affecte directement et indirectement la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Sa préservation nécessite de limiter fortement les pollutions par les nitrates, le phosphore, les pesticides et les sédiments issus de l'érosion. L'agriculture raisonnée intégrant les meilleures pratiques environnementales (bandes enherbées, etc.) ne garantit pas la préservation de cette ressource. Seuls les systèmes autonomes, sans intrants chimiques ou apports d'azote externes assurent une haute protection de cette ressource.

5.3.3. La préservation de la biodiversité

Occupant près de 45 % de notre territoire, l'enjeu de la biodiversité est indissociable de l'agriculture. Cet enjeu porte sur la biodiversité agricole, la biodiversité ordinaire présente dans les cultures et prairies, le rôle de la trame agricole constituant le réseau écologique et enfin la préservation des milieux semi-naturels agricoles nés de pratiques extensives. Or, une part importante de la biodiversité existante dans nos milieux agricoles résulte de pratiques et techniques qui n'ont plus lieux dans le système agricole conventionnel. Engrais et pesticides s'y substituent. La préservation de la biodiversité n'est alors possible qu'à travers des réglementations ou des incitants financiers pour assurer son maintien. Dans ce contexte, biodiversité et agriculture s'opposent.

Pourtant, de nombreuses interactions et synergies biologiques entre les composantes de l'agrobiodiversité sont bénéfiques et génèrent des processus et services écologiques clefs. Le maintien d'espace non cultivé est, par exemple, indispensable pour maintenir des populations satisfaisantes d'auxiliaires des cultures et se passer de pesticides. Les systèmes agricoles privilégiant la diversification génétique et d'espèces de l'agro-écosystème dans l'espace et le temps permettent de limiter le recours aux intrants. Pour préserver la biodiversité, il faut donc valoriser l'agro-biodiversité comme point d'entrée de la re-conception de systèmes assurant l'autonomie des agriculteurs et la diversité de nos besoins alimentaires. Cette évolution contribuera également au maintien de paysages diversifiés et à l'amélioration des paysages banalisés.



5.3.4. La préservation des ressources non renouvelables

L'utilisation durable de ressources non renouvelables implique que leur utilisation n'ait pas d'incidence sur l'environnement et que la ressource ne soit pas affectée quantitativement par son utilisation. Or, l'utilisation du phosphore et du potassium conduit à des pertes considérables liées essentiellement au ruissellement et à l'érosion des sols. De plus, le phosphore et l'azote produit à partir d'énergie fossile affectent tout deux la qualité des eaux. Plutôt que de recourir à ces ressources, le système agricole et alimentaire doit permettre le recyclage de la biomasse et équilibrer les flux de nutriments.

5.3.5. La réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'agriculture et plus largement notre alimentation participent à l'émission de gaz à effet de serre. Il est nécessaire de rappeler que l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre résulte des surfaces déboisées ou de prairies labourées pour répondre à la demande en agrocarburant et viandes. Une plus grande sobriété et efficacité de nos systèmes alimentaires permettrait de réduire notre empreinte écologique et limiter ainsi la pression sur les ressources au profit d'une redistribution plus équitable de l'empreinte écologique.

Il va de soi qu'un système agricole durable ne dépend pas d'azote produit à partir de pétrole alors même que les légumineuses, par des processus biologiques beaucoup plus efficaces sont parfaitement capables d'en fournir aisément. Il s'agit là encore d'un recours accru à l'agro-biodiversité.

5.4. Principe de hiérarchie des usages.

La première utilisation - la plus noble, la plus vitale - de la biomasse, c'est l'alimentation. Viennent les autres utilisations : textile, construction, chimie verte. L'énergie intervient en bout de chaîne. La conversion énergétique casse les chaînes carbonées de manière irréversible : elle doit être réservée à des « matières » qui ne se prêtent pas à d'autres usages.

Un territoire doit d'abord répondre aux besoins alimentaires de sa population. Il peut ensuite développer les biomatériaux dont il a besoin et enfin produire des bio-énergies. La Belgique important plus de la moitié de ses besoins alimentaires, la production de biomatériaux ou de bio-énergie n'est pas opportune. Cependant, l'affectation de co-produits agricoles et agro-alimentaires, des effluents d'élevage ou de surfaces marginales avec des bénéfices environnementaux à ces fins offre de multiples opportunités tel la bio-méthanisation, le bois énergie issus de la gestion des haies, l'agroforesterie, etc.

5.5. Principe de souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire doit être reconnue comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. Il s'agit donc d'une rupture nette par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC.

L'adhésion à ce principe doit s'incarner autour d'un projet construit collectivement. Notre Fédération défend la régulation de nos systèmes agricoles et alimentaires pour assurer leur durabilité. Les outils de régulation doivent entre autre permettre le maintien de normes sociales et environnementales de production et l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux sur les produits commercialisés ou produits sur notre territoire. De même, la souveraineté alimentaire



autorise la reconstitution d'une certaine autonomie d'approvisionnement au bénéfice des territoires concernés.

Au non de ce principe, nous défendons également une agriculture et une alimentation sans trace d'OGM²³. Aucun argument ne plaide en leur faveur. Les consommateurs n'en veulent pas. Les plantes transgéniques ne répondent pas aux problèmes des agriculteurs : leur utilisation n'apporte aucune augmentation de la productivité, crée un risque de contamination des filières alimentaires et conduit à la spécialisation des espaces agricoles et ses effets négatifs. Enfin, ils posent de nombreuses questions environnementales et de santé publique.

5.6. Droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation saine et adéquate est consacré par les Nations-unies. Dans les pays de l'OCDE, les systèmes alimentaires génèrent pourtant des maladies provoquant la mort de près de 3 millions d'adultes chaque année, raison pour laquelle les dépenses du secteur de la santé publique ont augmenté de 50 % au cours de ces dix dernières années²⁴.

La mise en œuvre de ce droit implique l'élaboration de politique publique qui remédie à l'extension des maladies liées à l'alimentation telles que certains cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète de type II. Il s'agit de sévir à l'encontre des manquements qui caractérisent certaines pratiques de marketing et de développer la taxation des produits malsains et la réglementation des pratiques commerciales nuisibles. Ces politiques doivent être accompagnées d'actions de sensibilisation et de formation à destination des publics plus fragilisés et précarisés qui sont aussi les principales victimes de l'alimentation malsaine.

5.7. Principe du pollueur – payeur

Contrairement à d'autres secteurs, l'agriculture et l'alimentation échappent quasi systématiquement au principe du pollueur – payeur. L'internalisation des coûts externes est quasi inexistante en agriculture et les mesures de protection de l'environnement sont à charge de la collectivité. Certains pays européens ont cependant intégré partiellement ce principe. Le Danemark taxe fortement pesticides et engrais alors que chez nous, les pesticides agricoles et l'énergie bénéficient d'une TVA avantageuse. De même, la redevance sur les pesticides, qui offre la possibilité de récupérer les coûts liés à leur gestion, n'est mise en œuvre que de manière très marginale en Belgique. En France, les pollutions diffuses sont relativement cadrées par le biais de mesures concrètes de protection des eaux de surfaces alors qu'elles ne sont qu'incitatives chez nous. La gestion de l'érosion des sols dans le cadre de la conditionnalité agricole est totalement inadéquate et insuffisante. Par ailleurs, le Droit civil et le Code rural autorisent des niveaux d'érosion des sols et la dégradation de biens publics et privés sans aucune responsabilité pour l'agriculteur. Enfin, le programme de développement rural finance quasi systématiquement tous les investissements permettant de réduire les pollutions et de soutenir les pratiques agricoles favorables à l'environnement.

²³ Voir la position de la Plate-Forme Souveraineté Alimentaire <http://www.pfsa.be/spip.php?article20>

²⁴ O. De Schutter, Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Septembre 2011. <http://www.srfood.org/index.php/fr/component/content/article/1604-un-food-expert-chance-to-crack-down-on-bad-diets-must-not-be-missed->



5.8. Principe « De l'argent public pour des biens publics »²⁵

En 2011, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentaient en moyenne près de 86 % du revenu du travail en Wallonie, dont 13 % proviennent du second pilier. Cette analyse ne prend pas en compte les aides aux investissements. Ces proportions varient fortement selon les orientations technico-économiques et illustrent la contribution de la société à l'agriculture. Dans ce contexte, il est normal d'attendre aussi de l'agriculture la protection et la production de biens publics. La PAC a échoué sur ce point mais nous considérons que les aides publiques doivent être liées à la production de biens publics. Par biens publics, nous entendons de l'emploi dans les filières agricoles et alimentaire, des mesures de protection et de gestion favorable à l'environnement et la biodiversité.

Les aides doivent donc être légitimées par un lien fort à l'emploi via un plafond ne dépassant pas un revenu du travail équitable et par l'intégration des coûts induits par des normes environnementales et sanitaires qu'il faut impérativement renforcer. La réforme en cours n'améliore la situation que de manière très marginale.

6. Rôle du politique : recommandations pour un système agricole et alimentaire durable

6.1. Stratégie

La transition vers une agriculture et un système alimentaire durable ne se décrète pas. Il faut développer une multitude d'outils et de moyens pour tendre vers cet objectif.

Dialogue, concertation

Réorienter l'agriculture et notre alimentation selon les principes du développement durable nécessite la participation et l'implication des acteurs concernés et des citoyens quasi inexistante aujourd'hui sous forme institutionnelle. Sur base d'un diagnostic pertinent de notre système alimentaire et agricole et d'une vision partagée, l'agriculture et notre alimentation peuvent être réorientées pour préparer les adaptations nécessaires et souhaitées.

Vision, objectifs et indicateurs

Il importe donc de construire collectivement une vision positive, claire et inspirante d'une alimentation et d'une agriculture durable et d'assurer la diffusion de cette vision positive. Cette vision partagée peut être déclinée en objectifs à atteindre. A partir de la situation actuelle et de la situation souhaitée, la transition peut être suivie par un « modèle » de critères et d'indicateurs adaptés aux objectifs identifiés. L'adoption d'un « modèle » wallon de la durabilité permettrait d'évaluer la réalisation des différents objectifs de l'agriculture durable mais ce modèle pourrait également avoir un réel rôle pédagogique²⁶, incitatif voire d'orientation s'il était utilisé à l'échelle des exploitations.

²⁵ http://www.groupebruges.eu/pdf/CAP-Zahrnt_ECIPE.pdf

²⁶ Pour assurer ce rôle pédagogique, les indicateurs doivent donc être faciles à comprendre afin de favoriser la communication, la transparence, l'efficacité et la responsabilisation des acteurs. Dans un processus de mesure des progrès accomplis, l'adoption d'un ensemble d'indicateurs doit stimuler l'action des agriculteurs en indiquant en termes simples la mesure dans laquelle les objectifs adoptés en matière d'agriculture durable sont effectivement réalisés.



Privilégier une approche diversifiée

Le niveau de « durabilité » de l'agriculture ou d'une exploitation est influencé par la réglementation qu'elle soit environnementale, sociale ou économique mais ne s'y limite pas. Certains agriculteurs, de part leur système de production et de valorisation, ont atteint des niveaux de durabilité beaucoup plus importants. Les citoyens consommateurs définissent également, en concertation avec les agriculteurs, les niveaux de durabilité à atteindre dans des cadres plus restreints (GASAP, AMAP, Label Nature et Progrès, etc.).

Le chemin vers une agriculture et une alimentation plus durables en Wallonie doit se concevoir comme un processus qui vise à répondre aux différents objectifs de la durabilité en y apportant notamment un soutien politique de la production à la consommation. Ces mesures peuvent être réglementaires, normatives, incitatives et fiscales ou prendre la forme de formation ou de sensibilisation. Elles peuvent aussi soutenir et développer les processus initiés par la base. Le rôle du politique est également d'installer des conditions favorables à l'émergence d'alternatives portées par des acteurs de terrain.

Une démarche globale

Il nous semble essentiel de définir une démarche globale à travers une stratégie et une planification des systèmes agricoles et alimentaires durables telle qu'envisagée ci-avant. Elle aura également pour vocation :

- d'impliquer les politiques au niveau communal, provincial, communautaire, régional et fédéral afin qu'ils puissent contribuer sur base de leurs compétences respectives au développement du système agricole et alimentaire durable ;
- d'intégrer dans l'ensemble des politiques gouvernementales la préoccupation de modes de production et de consommation durables.

6.2. Objectifs pour une agriculture et un système alimentaire durable

La Politique Agricole et les autres politiques publiques doivent soutenir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables qui remplissent trois fonctions intégrées :

- **nourrir sainement la population locale actuelle et future ;**
- **par des systèmes agricoles autonomes et diversifiés préservant les ressources naturelles et la biodiversité ;**
- **tout en assurant le développement socio-économique du territoire.**

Concrètement, cela signifie d'orienter les politiques publiques au profit d'un **système agricole** qui répond simultanément aux objectifs suivants :

- fournir des produits sains, de qualité et qui respectent le vivant ;
- développer les potentialités intrinsèques et l'autonomie de l'agro-écosystème et valoriser les interactions avec les écosystèmes avoisinants, sans les détériorer ;
- maintenir et restaurer la biodiversité (écosystème, espèce, génétique) à l'échelle du territoire et en valorisant les espèces / variétés adaptées aux conditions locales ;
- être résiliente grâce à une diversité / adaptabilité de production, à son autonomie et une transmissibilité importante d'un point de vue social et économique de l'exploitation ;



- offrir un cadre de travail de qualité, épanouissant et offrant un revenu comparable à d'autres secteurs ;
- valoriser les territoires à travers la création d'emploi et de valeur ajoutée ;
- favoriser les partenariats entre agriculteurs et rapprocher le monde agricole du monde rural et citadin ;
- développer une politique agricole équitable pour tous (Nord/Sud) dans le respect de la souveraineté alimentaire.

Et un **systeme alimentaire** qui rencontre simultanément les objectifs suivants :

- développer une politique alimentaire en lien avec les préoccupations de santé qui soutienne une alimentation saine et adéquate pour tous, sans fracture sociale ;
- réduire fortement l'empreinte écologique associée à notre alimentation
- tendre vers une plus grande autonomie alimentaire de la région en particulier pour les produits frais (fruits, légumes, produits laitiers transformés, etc.) ;
- favoriser une transformation et une distribution de la nourriture en circuits courts au profit d'une économie régionale créatrice d'emplois, peu énergivore et ayant un faible impact environnemental ;
- assurer la transparence et la diffusion de l'information sur la chaîne alimentaire (provenance, cycle de vie, répartition des marges, émission de CO₂, empreinte écologique, répartition des revenus, etc.) ;

6.3. Outils politiques pour un système agricole durable

6.3.1. Planification

- Élaborer en étroite collaboration avec la société civile une stratégie et un plan en faveur de l'agriculture et l'alimentation durable.

6.3.2. Normes et réglementations

Créer les conditions d'un véritable dialogue

- Restructurer les Conseils consultatifs et rééquilibrer leur composition entre les différentes parties prenantes dont la société civile pour favoriser le dialogue et la plus-value des avis.

Assurer l'intégration environnementale

- Soutenir de façon réglementaire et incitative le développement d'au-moins 7 % d'infrastructures écologiques au sein de chaque exploitation tout en définissant les infrastructures prioritaires (clôture des berges et bande enherbée le long des cours d'eau, etc.).
- Réduire les pertes d'azote (bilan azoté régional) à l'échelle de la Région et des exploitations par un renforcement des normes en azote potentiellement lessivable (APL) en fixant un APL cible de 45 mg/litre et en privilégiant le remplacement des engrais chimiques par l'utilisation des fonctions des écosystèmes.
- Améliorer la réglementation européenne et fédérale afin de pouvoir réagir rapidement et restreindre l'utilisation des pesticides et des substances médicamenteuses problématiques pour la santé et l'environnement.



- Limiter les traitements phytosanitaires aux seuls avertissements de traitement ou à une justification de terrain, en ce compris pour l'enrobage des semences.
- Mettre en place un encadrement légal des commerciaux, via un agrément et un contrôle de leur activité de conseil pour les produits phytosanitaires et engrais (azote et phosphore).
- Limiter par des aménagements adaptés, en ce compris le maintien d'un couvert enherbé permanent, le risque érosif d'une parcelle cultivée à 5 tonnes de sol par ha et par an.
- Défendre au niveau européen le maintien des outils de gestion de marchés agricoles (restriction d'accès au marché, quotas d'importation, droits de douanes, etc.) dans la mesure où ils se justifient par des enjeux environnementaux et de santé publique (dumping environnemental).
- Réformer et maintenir les outils de gestion des marchés internes (quota de production, etc.) pour intégrer des critères environnementaux (autonomie de production, etc.) et faciliter l'installation respectant ces mêmes critères.
- Réviser la Loi sur le bail à ferme pour favoriser l'intégration de critères environnementaux.

Préserver les surfaces agricoles et renforcer l'accès à la terre

- Lutter contre la spéculation foncière et favoriser l'accès à la terre en restaurant la transparence du marché foncier par une réforme en profondeur du bail à ferme, l'introduction d'un droit de préemption régional et la captation des nouvelles plus-values induites par des changements d'affectation des sols.

6.3.3. Politique incitative et fiscalité

En lien avec l'emploi

- Soutenir l'installation et le développement des cultures créatrices d'emplois, dans le domaine du maraîchage notamment.
- Introduire et renforcer le plafonnement des aides à l'agriculture et développer leur dégressivité sur base de l'emploi plutôt que des surfaces ou des droits acquis dans le passé.
- Soutenir la multifonctionnalité et la diversification des exploitations agricoles (accueil du public, tourisme, circuit courts, etc.).
- Créer une structure ouverte et transparente qui puisse utiliser un droit de préemption régional au profit de projets d'installation créateurs d'emplois et respectueux de l'environnement.

Environnement

- Soutenir la production de bien commun par l'agriculture qui aille au-delà de la réglementation (gestion des prairies à haute valeur biologique, bandes aménagées pour la biodiversité, maintien et restauration d'agrosystème favorable à la biodiversité tel l'agriculture biologique, etc.).
- Soutenir la conversion des systèmes agricoles conventionnels vers des systèmes plus autonomes et durables, en ce compris l'agriculture biologique, dans le cadre des aides à l'investissement d'une part et par le biais de mesures agro-environnementales adaptées à cet effet.



- Limiter les aides aux investissements à l'intégration des enjeux environnementaux, à la diversification et à la valorisation des productions (circuit court, bio, etc.).
- Adapter le soutien à l'installation sur base de critères de durabilité (liaison fonctionnelle élevage-culture, liaison au sol, bio, etc.).
- Soutenir le développement de l'agroforesterie, sur les terres plus marginales, tout en intégrant les enjeux environnementaux.
- Instaurer une taxe sur les excédents de fertilisation azotée, sur l'azote minéral, le phosphore et la potasse.
- Restaurer un niveau de TVA et d'accises normal pour l'énergie et les pesticides.
- Développer avec l'appui du Fédéral une redevance sur les pesticides qui finance les coûts publics associés à leur gestion et au développement des systèmes agricoles plus autonomes ou des alternatives sur base des doses agréées par hectare (5 € par dose agréée à l'ha).

6.3.4. Formation, recherche, information et sensibilisation

- Réformer les programmes de formation en agriculture pour renforcer la dimension multifonctionnelle de l'agriculture et les approches systémiques valorisant les fonctions des écosystèmes plutôt que le recours aux intrants.
- Développer la formation, l'autonomie et l'innovation à travers l'animation de groupements d'agriculteurs qui puissent bénéficier d'un encadrement adéquat sur les pratiques et techniques de l'agriculture durable (cultures mélangées, de protéagineux, rotations saines, gestion des semis sous couverts, non-labour, etc.).
- Soutenir l'efficience de production en identifiant les marges d'efficience et en développant une communication et un encadrement adéquat pour les résorber via notamment les comptabilités agricoles.
- Mobiliser la recherche sur les éléments clés de la planification, notamment le développement de voies d'évolution vers plus de durabilité et la gestion des effets de verrouillage.

6.3.5. Acteurs et expérimentation des changements

- Soutenir la coopération entre agriculteurs (animation de dynamiques territoriales, aides aux investissements en matériel, formation, encadrement collectif, etc.) et les démarches collectives entre agriculteurs ou entre agriculteurs et la société civile ;
- Soutenir les initiatives renforçant les liens entre la société civile et les agriculteurs à l'échelle des collectivités (GAS, ...) ;
- Favoriser la construction de dispositifs de recherche participatifs qui permettent le développement de recherche « finalisée », tout en garantissant la scientificité des démarches (intégration de cette dimension dans les appels à projets).



6.4. Outils politiques pour un système alimentaire durable

6.4.1. Planification

Voir 4.3.1

6.4.2. Normes et réglementation

- Intégrer dans tous les marchés publics et dans la restauration collective publique une alimentation locale, de saison, peu transformée et issue de l'agriculture durable ou biologique.
- Restreindre, voire interdire la promotion et la vente dans les espaces publics et les établissements scolaires des aliments reconnus pour avoir un impact négatif sur la santé (aliments contenant trop de sel, de mauvaises graisses, de sucre, etc.).
- Adopter les règlements sanitaires en fonction de la taille des infrastructures, et ce, à tous les niveaux de la filière (cantine, etc.).

6.4.3. Politiques incitatives et fiscalité

- Instaurer des aides à l'installation d'acteurs économiques nécessaires au développement d'une filière agro-alimentaire locale, durable et en circuits courts (unité de transformation, plate-forme de distribution, etc.).
- Soutenir dans la restauration collective privée une alimentation locale, de saison, peu transformée et issue de l'agriculture durable ou biologique et l'adaptation des infrastructures et du personnel de la restauration collective publique et privée vers une démarche d'alimentation durable.
- Accorder une réduction de la TVA aux structures de restauration collective durable.
- Développer la taxation, en concertation avec le Fédéral, des aliments reconnus pour avoir un impact négatif sur la santé et supprimer la TVA sur les fruits et légumes non transformés.
- Taxer la production de déchets alimentaires dans la transformation et la distribution.
- Développer une logique ville-campagne, notamment en privilégiant des ceintures alimentaires autour des villes, en y soutenant préférentiellement l'installation d'agriculteurs et les investissements dans le cadre de projet en circuits courts.
- Conclure un accord de branche avec le secteur de la distribution et de l'Horeca pour développer la part des produits locaux durables.
- Développer et renforcer les marchés locaux de produits wallons durables.
- Promouvoir la mise sur le marché des fruits et légumes exclus par le calibrage officiel.
- Renforcer spécifiquement les synergies avec la Région de Bruxelles-Capitale qui développe une Alliance Emploi-Environnement sur l'alimentation durable.

6.4.4. Formation, information et sensibilisation

- Renforcer et développer les actions visant à éviter le gaspillage alimentaire dans la transformation, la distribution et la consommation.



- Inciter à l'augmentation de la consommation de protéines végétales et, si nécessaire, à la réduction de viande en suivant les recommandations du Plan National Nutrition Santé.
- Développer un étiquetage clair sur la durabilité et l'origine des produits.
- Développer des campagnes d'information sur l'alimentation durable, en partenariat avec les acteurs locaux et de santé publique.

6.4.5. Acteurs et expérimentation des changements

- Soutenir les initiatives citoyennes liées à l'agriculture et l'alimentation qui construisent des ponts entre agriculteurs et consommateurs et contribuent à modifier les représentations et donc les attitudes et les comportements de consommation (GAC, GASAP, potagers collectifs, etc.).

6.5. Valoriser l'effort de transition

Il importe de soutenir et d'accompagner la transition vers un système agricole et alimentaire durables à travers une reconnaissance de l'effort réalisé. La création d'un **label « durable »** pour la production ou l'alimentation offre la possibilité d'une meilleure valorisation et contribue par ce biais à une évolution de l'agriculture et des systèmes alimentaires vers plus de durabilité.

Cette labellisation devrait être progressive pour favoriser l'évolution des systèmes vers plus de durabilité. Cette progressivité pourrait être facilitée par des politiques publiques (normatives, réglementaires, incitatives, etc.) évoluant en parallèle afin d'éviter un écart trop important entre ce qui est autorisé et ce qui est labellisé « durable ».

Les indicateurs de durabilité définis à l'échelle régionale et à l'échelle des exploitations en vue d'évaluer l'évolution des systèmes agricoles et alimentaires pourraient être utilisés pour encadrer cette labellisation. Celle-ci devrait être gérée en toute transparence et avec l'implication de toutes les parties prenantes.

Outre la reconnaissance des produits durables par le biais du consommateur, l'effort de transition doit également être soutenu dans le cadre des aides du premier et du second pilier de la Politique Agricole Commune. Le cadre de la nouvelle PAC offre, à ce titre, des possibilités intéressantes qu'il importe d'utiliser.



7. Annexe : Diversité des modèles agricoles

L'**agriculture conventionnelle** résulte des transformations initiées dans les années 50 en Europe notamment et est caractérisée par l'emploi de variétés et races à haut rendements, d'intrants permettant d'en optimiser la production (engrais et pesticides ou aliments concentrés et forte médication) dans des exploitations agricoles très spécialisées et mécanisées.

À l'opposé de l'agriculture conventionnelle, l'**agriculture biologique** exclut les intrants chimiques et tout recours systématiques aux médicaments, excluant de facto les races « intensives ». Elle impose également des élevages liés au sol. L'agriculture biologique est devenue aujourd'hui plus un « cahier des charges » qu'un modèle agricole mais elle est traversée par différents courants allant de la permaculture, à l'agriculture biodynamique ou au bio « intensif ».

A mi-chemin entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle, l'**agriculture intégrée** vise à limiter les intrants pour développer l'autonomie et valoriser au mieux les ressources naturelles. Son approche est systémique, valorisant les interactions entre cultures à travers les rotations, et entre l'élevage et les cultures de même qu'elle recourt à la lutte biologique activement ou via des aménagements favorables aux auxiliaires des cultures. Elle est partiellement développée notamment dans la fruiticulture intégrée.

Le concept d'**agriculture raisonnée** fut développé dans les années 90 pour répondre aux critiques croissantes à l'égard de l'impact environnemental de l'agriculture conventionnelle. L'agriculture raisonnée, comme son nom l'indique, raisonne à l'échelle de la culture. Elle optimise l'utilisation des intrants en fonction du rendement économique et non du rendement agronomique. Dans un contexte de prix élevé, les rendements économiques tendent vers les rendements agronomiques.

L'**agriculture durable** se réfère quant à elle à la définition de développement durable. Elle vise donc à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Conformément au développement durable, c'est aussi un processus de construction collective qui vise à intégrer les dimensions économique, environnementale et sociale bien au-delà de la simple optimisation économique. En France, le réseau agriculture durable, rassemblant plus de 2.000 fermes, s'inscrit dans ce processus. L'**agriculture paysanne** s'est également définie sur base de l'agriculture durable mais présente des spécificités liées notamment au partage des ressources et à l'équité entre producteurs.

L'**agriculture de conservation** est née plus récemment des limites de l'agriculture conventionnelle et d'expérimentations développées par les agriculteurs. Conscient du plafonnement voire de la diminution des rendements induite par la dégradation de leurs sols, ils ont développé des techniques pour en restaurer la qualité. Celles-ci permettent d'éviter les labours et de maintenir un couvert végétatif protecteur par des cultures intermédiaires.

L'**agroécologie**, vulgarisée récemment par le rapporteur spécial des Nations-Unies pour le Droit à l'alimentation, le belge Olivier De Schutter, se base sur le fonctionnement des écosystèmes. Assez proche de l'agriculture intégrée, elle s'en distingue par sa volonté de maximiser les fonctions des écosystèmes plutôt que de minimiser le recours aux intrants. Plus qu'une méthode, l'agro-écologie intègre aussi les enjeux sociaux, elle valorise également la diversité, l'expérimentation, les savoirs de terrain et les processus de construction collectif. La production agricole n'est pas non plus une fin en soi, elle se conçoit dans un système alimentaire plus large.



A l'inverse de l'agro-écologie, l'**agriculture écologiquement intensive** formalisée récemment par M. Griffon du CIRAD²⁷ se présente comme un concept scientifique visant, comme l'agro-écologie, à utiliser les fonctionnalités écologiques pour produire des quantités importantes de biens agricoles à destination des marchés. L'agriculture écologiquement intensive ne s'intègre pas dans un système agricole et alimentaire durable qui inclut les questions socio-économiques et la protection de la biodiversité.

²⁷ Michel Griffon, Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?, Édition Quae, 2013